

Procès verbal

26 novembre 2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes pour respecter les conditions sanitaires,

Sous la présidence de : Monsieur Yves COMTE, Maire

Présents : MALACHANNE - HLYWA - MERLE - RIOS - TRAUCHESSEC - PETIT - CORNUT - BONNET - FABREGUE - SAEZ - SINET - GUY - POLGE - GAYTON.MESA BERARD DE MALAVAS - DANIEL - VERDELHAN

Procurations : DENNEULIN a donné procuration à SAEZ

GIBELIN a donné procuration à MALACHANNE

WILUS a donné procuration à HLYWA

ROSSO a donné procuration à BERARD DE MALAVAS

DEBAILLE a donné procuration à TRAUCHESSEC

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance

Informations :

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Génolhac a envoyé un courrier de remerciement pour le soutien de la ville au cours des intempéries qui ont touché leur commune en automne.

La foire au ski se tiendra le 4 et 5 décembre 2021.

La ville compte une nouvelle centenaire qui a été honorée le 21 octobre dernier il s'agit de Madame Martin.

Le 18 décembre plusieurs festivités auront lieu avec notamment à la place Balard un marché de Noël et sur toute la commune, au départ du collège la course de Noël organisée par Chronogard.

Le 20 et 21 décembre la commission culture organise à Becmil la soirée cabaret.

Depuis le 23 novembre, l'élection du conseil des jeunes a permis d'élire 15 jeunes conseillers et une jeune Maire Melyssa MOUAISSI

La semaine dernière la Député est venue visiter le site Rio Tinto.

Avec Jean Luc Gibelin, le maire a reçu la chambre de commerce qui est venue présenter deux dossiers de porteurs de projets, un carrossier et deux poissonniers qui souhaitent s'installer sur la ville.

Pour le projet de la Liquière qui ambitionne d'installer des panneaux photovoltaïques un groupe a été reçu par le Maire.

Enfin le 3 décembre, la salle de Judo sera officiellement baptisée Salle Christian Arnal.

Ordre du jour,

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération celle relative à la rue du près de la tour et retirer la délibération relative aux délégations de compétences d'Alès Agglo

Le conseil l'autorise à l'unanimité

1) Approbation du procès-verbal du conseil du 3 septembre dernier

Adoptée à l'unanimité

2) Décision renouvellement de la trésorerie

3 contre Daniel, Bérard de Malavas, Rosso

Adoptée

3) Convention de délégation des compétence périscolaire

Retirée

4) Vote des tarifs

Monsieur le Maire précise que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015

Madame Verdelhan demande que soit pratiqués, en 2023-2023; les tarifs en fonction de quotient familial.

Monsieur le maire n'est pas opposé à étudier cette proposition.

Monsieur le Premier Adjoint ajoute que l'application du quotient fait augmenter pour les familles moyennes les tarifs.

Monsieur Trauchessec précise que pour les personnes en difficulté des aides existent auprès du CCAS.

Madame Verdlhan souligne que souvent les familles les plus en difficulté n'osent pas venir réclamer les aides.

Adoptée à l'unanimité

5) Règlement intérieur.

Comme la ville reprend la compétence, l'Adjoint à l'éducation informe le conseil de la nécessité de prendre le règlement intérieur, qui jusqu'à présent, était proposé par Alès Agglo.

Madame Bérard de Malavas se dit satisfaite par ce règlement excepté sur l'article 7, sur lequel elle souhaite appliquer la même règle que celle des restaurants à savoir que les élèves qui partent avant le repas (pour cause de maladie avant midi) puissent partir avec un lunch box pour ne pas payer le repas pour rien

Monsieur le Premier adjoint répond que pour des raisons d'Hygiène ce n'est pas possible. Il existe une règle suivant laquelle, le repas n'est pas facturé si le parent prévient de la maladie de l'enfant avant 10h.

Adoptée à l'unanimité

6) Création d'un groupement de commande restauration scolaire

Dans le cadre de la restitution de la compétence éducation à la ville, Alès Agglo propose à la commune de se regrouper pour faire un marché commun. C'est ce qui est proposé de voter précise Pierre Trauchessec.

Adoptée à l'unanimité

7) RQPS Assainissement

Adoptée à l'unanimité

8) RQPS eau

Adoptée à l'unanimité.

9) Subvention Judo

Pour la fête d'Halloween l'Association de Judo a fait l'avance de frais, il convient de les régler (citrouilles et décoration). Madame Petit, ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

10) Demande de Subvention Projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville

Cette délibération est amenée à être prise en fonction des ajustements des subventionneurs. Madame Bérard de Malavas demande si cette délibération ne pouvait pas être prise en conseil prochain?

Réponse du premier adjoint, nous sommes tenus de modifier notamment ici, pour l'agglo et pour l'état qui ont besoin d'une mise à jour de leur dossier conformément aux montants obtenus.

Monsieur Daniel voudrait connaître le détail car il craint que le montant de la réalisation soit plus élevé que prévue.

Monsieur Malachanne souligne que la présentation du projet avait été faite dans un conseil précédent et que le chiffrage est réalisé par un maître d'œuvre.

3 Contre Daniel, Berard de Malavas, Rosso

Adoptée

11) Recrutement d'enseignants pour activités périscolaires

Sur proposition des enseignants des études dirigées et des animations sont proposées. Une phase expérimentale est proposée pour évaluer la demande plus précisément

Adoptée à l'unanimité

12) Convention de délégation au CDG 30

Adopté à l'unanimité

13) Souscription au contrat d'assurance statutaire
Adopté à l'unanimité

14) Taxe d'aménagement applicable au 1^{er} janvier

Reprise des tarifs de l'an dernier
1 abstention Daniel

15 Ajout : Prise en charge par la ville de la rue Près de la Tour

Dans le cadre de la Dgf, la ville doit préciser à la préfecture qu'elle gère cette partie devenue communale par un acte notarié et pour l'euro symbolique.
1 abstention : Daniel

Adoptée

Fin de séance 18h55

Monsieur Daniel souhaite savoir où en est la recherche de dentiste pour le centre de santé. Monsieur Malachanne informe que la ville a fait appel au conseil de l'ordre des dentistes, aux facultés et a mis sur facebook et sur le site de la ville une annonce mais pas de réponse favorable à ce jour.

Monsieur Daniel a appris qu'une épicerie de nuit devrait ouvrir prochainement. Il demande des précisions. Monsieur Fabrègue, répond par l'affirmative. Il précise que l'avis du Maire n'est pas demandé pour l'ouverture d'une telle épicerie.

Le Maire, Yves COMTE

